

COMMUNE DE FARGES
Procès-verbal n°47 du Conseil Municipal
Séance du 06 FEVRIER 2018

Présents : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine – PLISSONNIER Noël - DAVIT Catherine – ARMAND Simone- BESTMANN Patrick- LOVENJAK-LEBEUF Sonia – MARTIN Arnaud –WAPOU Joseph.

Absents excusés : - AMADIEU Dimitri- EVRARD Corinne- REY Michel pouvoir Monique GRAZIOTTI

Absents : FILPA Laurent- GALLETTI Yveline- ORIA Gaël -

1. Désignation du secrétaire de séance : Noël Plissonnier

Procès- verbal N° 46 de la séance du 09 janvier 2018 : Accepté à l'unanimité.

2. CCPG : Le compte rendu du conseil communautaire du 25/01/2018 est présenté. Il est disponible en Mairie.

3. Urbanisme : a été délivrée l'autorisation d'urbanisme – DP /COLLET Cédric.

4. Délibérations :

Mme PFEIFFER Dorothee a déposé un recours gracieux contre le PC modificatif de la STE ILCO. Il convient de se faire représenter par un juriste pour le recours au tribunal administratif. Il est demandé l'autorisation d'ester en justice et de se rapprocher de l'étude de Maître MAJEROWICZ.

Accepté à l'unanimité.

Le dossier de l'école de formation, gérer la **Maison Familiale Rurale (MFR)** devant s'installer dans le pays de Gex se concrétise. A terme, environ 150 élèves pourront y suivre plusieurs formations :

- AUXILIAIRE PERICUTLRICE
- AIDE SOIGNANTE
- DEAES (AVS & AUP)
- CAP petite enfance
- Animation BPJEP
- CAP Commerce.

Après confirmation de la Région Auvergne Rhône-Alpes au printemps 2018, ce programme se fera en deux temps, avec pour les trois premières formations, une ouverture dès septembre 2018 dans des constructions modulables.

Farges a fait acte de candidature pour une installation sur la parcelle N° ZA 70 (près des ronds-points de la déviation) sur lequel pourrait être construit le bâtiment définitif.

Pour les bâtiments modulables, il est proposé d'accueillir, dès septembre 2018, les constructions modulables sur la parcelle N° ZA 120, initialement prévue pour le bâtiment des pompiers (2022).

Il est opportun d'accepter cette installation en modulable pour garantir la construction définitive à Farges. Parallèlement, la fourniture en repas de cette MFR serait incluse dans le marché de fourniture du groupement de commandes des communes du sud qui revoit le marché d'alimentation des cantines pour septembre 2018.

Il est demandé au conseil municipal de mettre à disposition la parcelle N° ZA 120 gratuitement et de se rapprocher de son propriétaire afin de convenir d'une promesse de vente pour cette parcelle. Cette offre à l'association MFR sera valable uniquement dans l'hypothèse où notre commune est retenue pour l'installation définitive de l'école sur la parcelle N° ZA 70.

Accepté à l'unanimité.

Pour la création du magasin de producteurs prévu en zone UX, il convient d'élaborer une étude de faisabilité et une étude de marché. Des devis de la chambre d'agriculture et de l'association « Terre d'envie » sont présentés aux montants respectifs de 7249,00 € HT et de 10033,00 € HT.

Une réunion avec des producteurs, intéressés par le projet, aura lieu fin février.

Diverses activités pourraient être présentes : producteurs de viande (bœuf, veau, volailles, Porc), fromagerie de Chezery, chevrier, maraîcher, miel ;

D'autres pourraient s'y rattacher : pisciculteur, brebis, escargot, bière, glace ...

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le coût des devis pour les études de marché et de faisabilité qui seront présentés à la réunion des producteurs.

Il est proposé de retenir la chambre d'agriculture est retenue et accompagnera la Mairie pour l'élaboration de ce projet.

Accepté à l'unanimité.

Depuis le 1er janvier 2018 et selon la loi Notre, la compétence eaux pluviales est une compétence de la communauté de communes du pays de Gex. Après différends relevés des dépenses antérieures, le montant arrêté par la CCPG pour notre commune est de 12662,00€ HT.

Il est proposé aux communes de conserver le nettoyage des fossés et des grilles. Ces travaux, exécutés par les agents communaux, restent des travaux de proximité et souvent devant être faits dans l'urgence. Le coût est estimé à 2864,00€ HT.

La différence, soit 10298,00€ HT sera déduite du fonds de concours estimé de la taxe professionnelle transférée au 01.01.2017 de 10995,00€ HT. La commune percevra en 2018 la différence soit 697,00€ HT. Il est demandé au conseil municipal d'accepter la convention avec la CCPG.

Accepté à l'unanimité.

Le 07 juin 2016 a été mis en place, par délibération, le nouveau régime indemnitaire des agents communaux. Les agents techniques rejoignant ce mode de d'indemnisation dès janvier 2018, il convient de modifier les montants prévus dans cette délibération. Il est proposé de reprendre les montants que perçoivent les agents antérieurement et d'augmenter la part CFE (versée en fin d'année).

Accepté à l'unanimité.

Le SIEA a fait parvenir en Mairie le plan de financement pour l'installation d'un lampadaire dans le lotissement « Résidence du château, impasse des Percailles pour un coût total de 8900,00€ HT.

Le coût pour la commune est de 5540,04 €.

Accepté à l'unanimité.

La commune a demandé au SIEA un programme d'étude pour le changement de fonctionnement des lampadaires du village pour un passage en LED.

La première tranche reprend les lampadaires de la rue de la république et du mail Victor SCHOELCHER. Le coût est de 85000,00€ avec aucune participation de la commune. Sur les quatre tronçons modifiés en 2018, la consommation des lampadaires passera de 62238KW à 18241KW. Ces changements en éclairage LED devrait se poursuivre en 2019 et 2020.

Accepté à l'unanimité.

Divers :

- Les effectifs de l'école sont en baisse depuis deux ans. Si le maintien de cinq classes a été possible pour l'année scolaire 2017-2018, il sera très difficile de maintenir cinq enseignants pour environ 100 enfants à compter de septembre 2018. Une demande a été faite auprès de l'inspecteur de l'académie pour recevoir des écoliers de la commune de Challex, à la prochaine rentrée, car cette commune connaît une situation à l'inverse de la nôtre et n'aura peut-être pas les locaux nécessaires pour recevoir tous les écoliers du village. Cette décision sera prise par l'éducation nationale et le conseil municipal en accepte le principe.

Les autorités suisses ont faits par de la vérification annuelle du système de transmission de l'alarme du canton de Genève qui aura lieu le 7 février 2017.

Monsieur Francis CARTILLIER a informé les communes du Sud Gessien, que les anciens combattants fêtent le 100ème anniversaire de l'armistice de la grande guerre « 1914-1918 », Une exposition avec la participation du collège et des écoles sera exposée à Challex et pourra tournée dans les salles voisines. Une partie financière incombera les communes.

Conformément à la demande du conseil du mois de janvier, une nouvelle esquisse pour l'accessibilité de la Mairie est présentée. Un ascenseur partant du garage, niveau rue, sortirait sous le préau, en desservant le niveau de la cour et une rampe qui rejoint l'entrée des anciens vestiaires de l'école. Ce projet semble être plus opportun que les précédents avec moins de travaux structurants. Il est retenu et le cabinet d'architecte sera consulté de nouveau pour finaliser ce dossier.

Séance levée à 21H44

Le secrétaire de séance,
Noël PLISSONNIER

